

## **Etablir des stratégies d'actions contre les plantes invasives : exemples de l'île de La Réunion**

*Alain BRONDEAU et Julien TRIOLO (Office National des Forêts)*

### **Résumé**

Les invasions biologiques représentent une menace d'une ampleur particulièrement marquée à la Réunion, comme dans la plupart des îles océaniques. L'ONF, gestionnaire de la majorité des milieux naturels terrestres de l'île (100 000 ha), a donc à une responsabilité particulière dans la lutte contre ces invasions. Même si les moyens humains et financiers pour cette lutte sont significatifs, principalement grâce à l'implication des collectivités locales et de l'Europe, il est absolument nécessaire de faire des choix pour les utiliser à bon escient.

Pour être opérationnelles sur le terrain, les stratégies de lutte contre les plantes exotiques invasives, doivent notamment définir les espèces ciblées, les zones de lutte prioritaires, les techniques de lutte appropriées, le calendrier et les moyens nécessaires à mettre en oeuvre.

La première étape d'une stratégie de lutte contre les plantes invasives passe par l'inventaire exhaustif de la flore exotique puis sa hiérarchisation en fonction des priorités de lutte. Ce travail doit être réalisé à une échelle pertinente, la plus proche possible de celle à laquelle l'action sera programmée puis réalisée sur le terrain. Il se fait en associant des experts de la communauté scientifique. Plusieurs méthodes de hiérarchisation (méthode Scope, Hiebert et « des 100 points ») ont été essayées à la Réunion et donnent des résultats convergents.

L'étape suivante consiste à cartographier les espèces ciblées pour diriger, quantifier et évaluer l'action de terrain. Différentes méthodes ont été utilisées à la Réunion en fonction des caractéristiques des espèces et de l'étendue des invasions : cartographie par mailles virtuelles, photo interprétation, relevés GPS exhaustifs, ... Les progrès technologiques permettent de faire évoluer rapidement ces méthodes.

La cartographie de l'invasion permet de choisir des zones de lutte prioritaires en fonction principalement des enjeux de conservation (raréfaction des habitats concernés, présence d'espèces rares) et du degré d'invasion. La première urgence est généralement d'intervenir à un stade précoce d'invasion. Maintenir en bon état de conservation les secteurs encore bien préservés offre un rapport coût/efficacité bien supérieur à celui de la résorption des foyers denses d'invasion.

Le choix des méthodes de lutte ne peut se faire qu'après avoir défini l'étendue des zones à traiter et les moyens disponibles. La mise au point de méthodes efficaces étant souvent longue et coûteuse, il est essentiel de capitaliser l'expérience acquise pour pouvoir la partager. Plusieurs démarches vont dans ce sens à la Réunion, en outre-mer et dans la région Océan Indien.

Les stratégies de lutte contre les plantes invasives sont indissociables des stratégies de restauration des milieux naturels envahis. La dynamique du milieu naturel perturbé par les invasions est essentielle à prendre en compte pour éviter que le remède ne se révèle pire que le mal. Le dosage de la lumière est souvent le facteur crucial à maîtriser pour éviter les cascades d'invasion. D'une manière générale, l'expérience de l'ONF à la Réunion tend à montrer qu'il vaut mieux privilégier la fréquence à l'intensité et inscrire l'action dans la durée.

Ces stratégies de lutte sur le terrain, à l'échelle de chaque forêt ou réserve, s'accompagnent d'une démarche générale et organisée de détection précoce des nouvelles invasions. La réaction rapide est, en effet, reconnue comme un facteur déterminant de succès.

Néanmoins, dans une vision plus globale de la gestion des invasions biologiques, la prévention apparaît comme fondamentale pour enrayer le moteur de ces invasions. La réglementation française actuelle, malgré des avancées récentes, apparaît en fort décalage avec l'ampleur du problème des invasions tel qu'il se pose à la Réunion.

